



Du retour de nos amis allemands sur notre sol

Par **LUCHICANAU**, le **09/02/2009** à **15:51**

Hello!rn" les soldats allemands de retour sur notre territoire pour la première fois depuis 1945" (la presse)rnEn dehors de toute polémique idéologique qui serait ici hors de propos ni même du goût douteux de sa formulation sur nos ondes, cette information m' interpelle sur le point suivant:rnLa présence permanente de troupes étrangères en armes sur notre sol est-il conforme à notre Constitution ?rnA vos plumes!

Par **frog**, le **10/02/2009** à **00:31**

[citation]La présence permanente de troupes étrangères en armes sur notre sol est-il conforme à notre Constitution ?[/citation]rnNon. D'ailleurs, la nouvelle implantation de la BFA n'a rien d'original. Le SHAPE (la tête de l'OTAN en Europe) a élu domicile en France un peu avant les années 1960 en région parisienne (Rambouillet plus exactement) avant que l'Hexagone ne décide de quitter le commandement intégré.

Par **LUCHICANAU**, le **10/02/2009** à **14:58**

Bonjour.rnSi je comprends bien la réponse de Frog cette présence viole notre constitution.rnDans ce cas quels sont les recours d' un citoyen contre cette violation compte tenu que le Président est innataquable?

Par **affairiste**, le **11/02/2009 à 17:40**

Bonjour, aucun recours selon moi, l'exception d'inconstitutionnalité n'existe pas en France. Et quand bien même s'il fallait admettre l'action d'un individu serait admettre que les allemands nous causent un préjudice: un peu risqué pour les juges !!!!

Par **LUCHICANAU**, le **11/02/2009 à 18:03**

Bonsoir Affairiste et bonsoir à tous. Ainsi la présence de troupes étrangères en armes sur notre territoire ne nous causerait a priori aucun préjudice? Voilà une doctrine intéressante. Si on avait par exemple 50 pays qui installent des troupes chez nous, plus besoin d'armée française ... Que d'économies en perspectives!

Par **affairiste**, le **11/02/2009 à 20:19**

Pour l'instant il semblerait que ce soit surtout l'économie de la région qui en bénéficie et surtout les commerces de petits villages. Mais à part ça, je considère en effet qu'un pays voisin, ami, et surtout européen est en droit de bénéficier du territoire français, que ce soit pour y installer des troupes ou autre chose d'ailleurs. Enfin je dis ça car je suis pro-européen et que faute de se mettre d'accord sur une force armée européenne on aura au moins un semblant de coopération. Mais tout le monde n'est peut-être pas pro-européen. Plus qu'une mesure exceptionnelle, il s'agit pour ma part d'un symbole plutôt fort et respectable. Je rassure tout le monde si on parle d'armée iranienne ou coréenne mon avis sera différent !!!

Par **LUCHICANAU**, le **11/02/2009 à 23:19**

cher Affairiste Il est certain qu'on a beaucoup plus de souvenirs communs avec nos amis allemands. Et quand les ouvriers se mettent en grève, les versaillais n'auront pas à attendre. Pour ce qui est des iraniens, pas plus que les coréens, ils ne nous ont jamais attaqué. Pourquoi pas un contingent de l'ensemble des 23 (je me rappelle plus combien) pays chez nous? Bientôt des ukrainiens et pourquoi pas de nos anciens amis turcs (les amis de nos amis) A défaut d'avoir des clients français, avec assez de troupes étrangères on ferait une sacrée relance du commerce. A ruminer. Pour ce qui est de l'Europe, cela nous écarte du sujet! A plus

Par **frog**, le **12/02/2009 à 10:26**

[citation]Bonjour. Si je comprends bien la réponse de Frog cette présence viole notre constitution. Dans ce cas quels sont les recours d'un citoyen contre cette violation compte tenu que le Président est innataquable? [/citation] Mea culpa, là où j'ai marqué "non", il fallait

lire "oui".
L'exemple du SHAPE visait bien à montrer que ça avait déjà existé par le passé sans causer de soucis.
Les effets positifs du bref passage du SHAPE en France continuent à être palpables, avec par exemple l'existence du [Lycée International de St. Germain en Laye](http://fr.wikipedia.org/wiki/Lycée_international_de_Saint-Germain-en-Laye) qui se classe parmi les meilleurs établissements de l'Hexagone et qui sans l'impulsion des forces étrangères n'aurait jamais vu le jour.

Par **affairiste**, le **12/02/2009** à **11:41**

Cher LUCHICANAU,
Je ne crois pas que le sujet de l'Europe soit étranger à ce sujet. En effet je ne crois pas que sans l'union européenne un tel projet aurai vu le jour. Il faut préciser que je suis pro européen comme vous l'aurez compris. Et sans me répéter faute d'une construction européenne de la défense à laquelle je serais favorable, je considère qu'une étroite collaboration est une bonne chose, celle ci passant par l'échange des troupes.
Pour ce qui est des iraniens et des coréens, je considère que des pays aux régimes politiques plus que douteux, sans ambition de pays n'ont pas leurs places en France. C'est pour cela que j'ai pris ces exemples.
Je considère que l'armée française à également sa place sur tout le territoire européen. N'étant pas favorable à l'entrée de la Turquie en Europe, ma réponse est donc claire.
L'objectif n'est pas une relance du commerce, ce n'est pas pour ça que les bénéfices qui y sont apportés sont à renier.

Par **LUCHICANAU**, le **12/02/2009** à **12:00**

Hello. Bonjour à tous.
Ainsi un mot chasse l' autre!
Bon c'est moins grave que "in" remplaçant "con" dans d'autres cas plus épineux.
J'espère que ma formule (bientôt déposée) "cet in-con" (variantes pössibles ?) fera florès dans le monde juridique, portant ainsi une fois de plus mon nom au pinacle de la postérité.(c'était dans une autre vie et de toute façon relativement confidentiel quand même) .
Ainsi donc pour conclure , la Constitution n 'interdisant pas la présence de militaires étrangers en armes sur notre territoire(que le Général de Gaulle ne l'eut sût en son temps, que de larmes épargnées... le Maréchal en rit sous cape) , rien n'empêche les députés ou même le Gouvernement de se saisir de ma proposition précédente pour économiser les frais de notre Armée Française. Le ridicule ne tuant plus (une rumeur) nous pourrions avoir des bataillons d' afghans (doute ortographique) de kirghises de toungouzes (je ne suis pas sur que ce soit un état) de boliviens(pour le tobacco) etc assurant l' indépendance de notre pays.
Il est certain qu' en choisissant judicieusement l 'origine des contingents (ex : israéliens / iraniens tient encore eux) on aurait aucun risque d' être attaqués , leurs conflits propres les occupants (c' est venu tout seul). De plus étant déjà là un envahissement d' armées étrangères (constitutionnellement licite) serait exclu.
Ainsi notre Constitution étant respectée ou du moins juridiquement restée vierge nous pourrions vaquer à nos occupations (désolé) mercantiles de petit commerce de proximité avec nos défenseurs , amenant de plus un développement culturel inouï coté langues étrangères.
A vous lire éventually...

Par **affairiste**, le **12/02/2009** à **12:08**

Je vais également conclure, l'échange culturel et économique par un flux européen (de quelque nature qu'il soit) pour que la construction européenne soit solide est concrète. Il faudra quoi qu'il en soit considérer un jour, que la souveraineté n'est plus nationale (française en l'occurrence) mais européenne (ce qui revient au même puisque un jour l'Europe sera sans doute une nation). Sur ce, je vais faire quelques achats avant que les Allemands ne dévalisent nos grands magasins !!!!
ps: les iraniens ne sont pas réellement occupés par leurs guerres personnelles mais plutôt par la construction d'une bombe, éventuellement nucléaire, pour pouvoir (sans l'espérer) éventuellement faire leurs lois sur terre.

Par **LUCHICANAU**, le **12/02/2009** à **13:02**

Cher Affairiste, La France a la Bombe. Le présent Forum traitant du droit la question de l'iran+bombe fera l'objet de ma prochaine question. A plus sur futur poste.